

Communiqué du CMF

En application de l'article 63 (nouveau) du décret n°99-1478 portant statut des intermédiaires en bourse, le collège du Conseil du Marché Financier a donné son accord sur l'ouverture par la société d'intermédiation en bourse -CGI-d'une nouvelle agence sise au rue Jameleddine Alafghani, Immeuble Hadriche escalier A appartement 2A2, 2^{ème} étage, Zone Industrielle la Poudrière I -3002 Sfax
